

## Règlement du Jeu

### [Jeu Concours LEGO Super Mario 25 Août- 11 Septembre]

#### Article 1 : Organisateur(s) et partenaires

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 €uros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise du **25/08/2021 au 11/09/2021**, un Jeu (**avec obligation d'achat**), [Jeu Concours LEGO Super Mario], en partenariat avec [*LEGO et Nintendo*]... (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

#### Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu est gratuit et **avec obligation d'achat**. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire (<https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/OyMpGmZ>) présent sur la page (<https://www.king-jouet.com/jeu-concours-lego-super-mario.htm>).

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

Le Jeu est accessible sur *site internet King Jouet.com* : <https://www.king-jouet.com/jeu-concours-lego-super-mario.htm>

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des Participants du présent Règlement dans son intégralité (ci-après dénommé « **le Règlement** »)

#### Article 3 : Période de validité du Jeu

Le Jeu se déroule du **25/08/2021 au 11/09/2021**, dates et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

#### Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse comprise)

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer des inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent Règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants, à la fin du jeu, soit le **13/09/2021**.

Le tirage au sort permettra de désigner **2 gagnants** parmi les Participants.

Les gagnants qui seront tirés au sort devront présenter une **preuve d'achat** (ticket de caisse si achat en magasins ou n° de commande web).

## **Article 6 : Lots mis en jeu**

1) Le grand gagnant du jeu recevra le lot suivant : **Un séjour à LEGOLAND.**

LEGOLAND Billund

Nordmarksvej 9, 7190 Billund, Danemark

Détail de la dotation :

Week end pour 4 personnes à Legoland

Utilisation de la dotation : Entre Septembre 2021 et Juillet 2022\*

Cette offre comprend :

- La gestion des réservations
- Le mail d'information de gain au gagnant
- La gestion et l'organisation de votre voyage par l'agence de Voyages
- Vol au départ de Paris sur vol régulier pour Billund
- Les taxes aériennes et surcharge carburant
- Transferts aéroport/Parc/aéroport en taxi
- 1 nuit en chambre Wizard's superior room et petit
- Déjeuner au Castle Hotel
- 2 jours d'accès au parc
- Early check-in (12h au lieu de 15h) / Late check-out (14h au lieu de 11h)
- Panier d'accueil (fruits et CAVA)

Cette offre ne comprend pas :

- Les extras et dépenses personnelles / carburant
- Les boissons non incluses dans certains restaurants
- Les assurances
- L'annonce du gain aux gagnants et la relance de non-utilisation du voyage
- La modification du gain en « sur mesure » de la part du gagnant. (En supplément nous consulter)
- Allongement de la validité du gain (en supplément nous consulter)

\* Sous réserve de disponibilité à la réservation – Gain non modifiable

➤ Valeur du séjour : 6 180 €

2) Le second gagnant recevra un **ensemble de sets de jeux LEGO® Super Mario** :

- 71385 - LEGO® Super Mario - Costume de Mario tanuki (10.99€)
- 71384 - LEGO® Super Mario - Costume de Mario pinguin (10.99€)
- 71381 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension La rencontre de Chomp dans la jungle (24.99€)
- 71382 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension Le défi de la Plante Piranha (29.99€)
- 71383 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension le marais empoisonné de Wiggler (39.99€)
- 71380 - LEGO® Super Mario - Set de créateur Invente ton aventure (64.99€)
- 71389 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension Le monde du Ciel de Lakitu (44.99€)
- 71390 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension La destruction des Reznors (69.99€)
- 71391 - LEGO® Super Mario - Ensemble d'extension La forteresse volante de Bowser (99.99€)
- 71392 - LEGO® Super Mario - Pack de Puissance Mario grenouille (12.99€)
- 71393 - LEGO® Super Mario - Pack de Puissance Mario abeille (12.99€)
- 71394 - LEGO® Super Mario - Pack surprise de personnage – Série 3 (3.99€)

➤ Valeur des lots LEGO® Super Mario mis en jeu : 426.88 €

Valeur totale des lots pour ce Jeu Concours : 6 606.88 €

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

## **Article 7 : Autorisations - Données personnelles**

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu Concours LEGO Super Mario - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr) ou [dpo@king-jouet.fr](mailto:dpo@king-jouet.fr).

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu.

Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales.

Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

## **Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des Participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

Les données enregistrées sur le serveur du Jeu feront foi entre les Parties pour démontrer tout fait et/ou faire valoir tout droit en relation avec la mise en œuvre du Jeu.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

### **ARTICLE 9 : Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – Jeu Concours LEGO Super Mario - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)

*NB : attention, si vous souhaitez prendre en photo la remise des lots au gagnant, il faudra faire signer une autorisation de droit à l'image adaptée selon l'âge du participant (mineur / majeur).*

### **ARTICLE 10 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet <http://www.king-jouet.com> du Groupe King Jouet.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur ([service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)).